



FONROCHE
lighting

CHARTRE ÉTHIQUE

SOLAR IS THE NEW STANDARD



FONROCHE
lighting

SOLAR IS THE NEW STANDARD

Le groupe Fonroche Lighting (**Fonroche Lighting**) s'est donné l'ambition d'être le partenaire d'excellence pour accompagner la demande croissante en éclairage public solaire et autonome dans une démarche éthique globale allant de la conception de ses produits à leur exploitation sur le terrain et leur fin de vie. Ceci conduit Fonroche Lighting à s'appuyer sur des valeurs fondamentales : l'intégrité, la loyauté, le respect de la personne, la responsabilité sociétale et environnementale et la transparence.

Souhaitant servir au mieux les intérêts de tous, en particulier ceux de ses clients et des usagers de l'éclairage public et des générations futures, en développant et fournissant des produits et services de qualité dans le respect de ses valeurs, Fonroche Lighting entend défendre les principes éthiques s'appliquant à la conduite des affaires et exiger un comportement socialement responsable de l'ensemble des parties prenantes.

Cette charte formalise les principes éthiques découlant des valeurs sur lesquelles Fonroche Lighting s'appuie et dont elle exige le respect par l'ensemble de ses partenaires commerciaux (fournisseurs, prestataires de services, distributeurs, agents commerciaux, apporteurs d'affaires, etc.).

En conséquence, Fonroche Lighting attend de ses partenaires commerciaux qu'ils agissent en accord avec ces valeurs et les principes fixés par cette charte éthique ou qu'ils appliquent des valeurs et principes équivalents pour pouvoir collaborer avec eux. Fonroche Lighting attend également de ses partenaires commerciaux qu'ils veillent à ce que leurs propres partenaires commerciaux y soient sensibilisés et respectent ces valeurs et principes.

Cette charte éthique est réputée acceptée par l'ensemble des partenaires commerciaux de Fonroche Lighting dès lors que figurent dans leur engagement avec Fonroche Lighting des obligations contraignantes en matière de conformité renvoyant à cette charte éthique.

Fonroche Lighting se réserve le droit de contrôler le respect de cette charte éthique par ses partenaires commerciaux dans le cadre de son processus d'évaluation et de sélection ainsi qu'en cours de relation commerciale, dans le cadre d'audits sur site et/ou sur pièces en respectant un préavis raisonnable et en s'efforçant de ne pas perturber inutilement leurs activités. Le cas échéant, le non-respect de cette charte éthique pourra donner lieu à des sanctions allant jusqu'à l'arrêt complet et immédiat de la relation commerciale.

CONFORMITÉ À LA LÉGISLATION

Fonroche Lighting est engagée envers les standards éthiques les plus élevés et envers le respect de toutes les lois, règles et réglementations applicables.

Fonroche Lighting exige de ses partenaires commerciaux qu'ils respectent les lois et réglementations nationales et internationales applicables et toutes les autres exigences pertinentes en lien avec leurs activités dans toute juridiction.

RESPECT DES DROITS HUMAINS ET DES NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL

Fonroche Lighting soutient la Déclaration universelle des droits de l'Homme et la déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail de l'Organisation internationale du travail. Fonroche Lighting s'efforce d'adhérer aux principes édictés par ces déclarations et attend un engagement équivalent de ses partenaires commerciaux.



PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ; DURABILITÉ ; SOBRIÉTÉ

Fonroche Lighting œuvre, par la nature même de son activité, en France et à l'international, en faveur du développement durable en fournissant un éclairage public de qualité reposant exclusivement sur une énergie verte et renouvelable. Fonroche Lighting veille toutefois à améliorer continuellement sa performance environnementale et à limiter au maximum son empreinte écologique. Fonroche Lighting assure dans la plus grande mesure possible le respect par ses produits des impératifs du développement durable tout au long de leur cycle de vie. Cet engagement a été reconnu avec l'obtention de la certification ISO 14001 Management environnemental.

Fonroche Lighting exige de ses partenaires commerciaux non seulement qu'ils respectent les contraintes législatives et réglementaires nationales ou internationales en matière du droit de l'environnement

et en particulier en matière de gestion des déchets, mais aussi qu'ils adoptent une démarche de précaution et prennent toutes les mesures nécessaires et raisonnables afin de minimiser leur impact sur l'environnement.

Il est notamment attendu des partenaires commerciaux qu'ils prennent des mesures pour comprendre les risques environnementaux que leurs activités peuvent causer, qu'ils mettent en œuvre des politiques visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre liées à leurs activités et qu'ils prennent en compte le principe de sobriété dans leurs processus décisionnels et industriels. A cet égard, il est attendu des partenaires commerciaux qu'ils mettent activement en œuvre des processus en vue de réduire, réutiliser et recycler les matériaux tout au long de leur cycle de production/service.

Esclavage moderne / traite humaine

Fonroche Lighting ne tolère aucune forme d'esclavage, de travail forcé ou de traite humaine. Fonroche Lighting exige de ses partenaires commerciaux qu'ils respectent l'intégralité des exigences légales applicables en matière d'interdiction de l'esclavage, du travail forcé et de la traite humaine et attend d'eux qu'ils adoptent les pratiques nécessaires au respect de telles lois. En particulier, tout travail exigé sous la menace d'une peine ou de représailles quelconques, toute détention de papiers d'identité ou exigence de dépôt de garantie à l'embauche est proscrite.

Droit du travail

Il est attendu des partenaires commerciaux qu'ils se conforment au droit applicable sur les salaires et le travail et se comportent en employeurs justes. Tout recours à des travailleurs temporaires, détachés ou à la sous-traitance doit être conforme au droit local.

Travail des enfants

Fonroche Lighting ne tolère pas le travail des enfants, sous quelle forme que ce soit. Les partenaires commerciaux doivent agir dans le respect de toutes les lois relatives à l'âge minimal d'admission à l'emploi pour chaque poste, incluant toute loi relative à l'apprentissage.

Droits humains

Fonroche Lighting ne tolère aucune violation des droits humains quelle que soit leur forme. Fonroche Lighting attend de ses partenaires commerciaux qu'ils protègent et promeuvent les droits humains et adoptent des pratiques permettant de maintenir un environnement de travail respectueux et sûr. Fonroche Lighting attend de ses partenaires commerciaux qu'ils ne tolèrent aucune discrimination, violence physique ou verbale, menace, punition corporelle, contrainte morale, comportement irrespectueux ou harcèlement de toute sorte.

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION



Fonroche Lighting est fermement engagée dans la lutte contre la corruption et applique une politique rigoureuse de tolérance zéro en la matière tant vis-à-vis de ses collaborateurs que de ses partenaires commerciaux.

Fonroche Lighting exige de ses partenaires commerciaux le respect des réglementations nationales et internationales applicables en matière d'atteintes à la probité, en particulier s'agissant de la lutte contre la corruption, le trafic d'influence et le blanchiment d'argent. A cet égard, il est attendu des partenaires commerciaux qu'ils mettent en place les politiques, procédures et contrôles internes nécessaires afin de veiller à ce que leurs dirigeants et collaborateurs de toute nature et qualification n'offrent, ne promettent ou n'acceptent, directement ou indirectement, aucun avantage quelconque, pécuniaire ou autre, à ou de la part

d'un représentant public ou privé, en vue d'obtenir tout traitement favorable ou d'influencer le comportement d'une administration ou d'une entreprise privée ou leur propre comportement.

Il est attendu des partenaires commerciaux qu'ils veillent à ce que tous les cadeaux, divertissements, invitations ou marques d'hospitalité qu'ils accordent ou reçoivent à ou de la part de Fonroche Lighting ou de tiers soient d'une valeur nominale, appropriés, conformes à l'éthique commerciale, ne créent pas de conflit d'intérêts et n'aient pas pour objet ou pour effet d'influencer une décision ou d'offrir un traitement privilégié en lien avec leurs activités ni être susceptibles d'être perçus comme tel. Les cadeaux, divertissements, invitations ou marques d'hospitalité en cours d'appel d'offres ou de négociations contractuelles sont proscrits.

HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

Fonroche Lighting s'attache à développer un environnement de travail sain et sécurisé. La sécurité de ses équipes est l'une de ses priorités et Fonroche Lighting attend de ses partenaires commerciaux qu'il en soit de même.

Il est exigé des partenaires commerciaux qu'ils respectent l'ensemble des lois et réglementations applicables en matière de santé et sécurité et, à cet égard, qu'ils établissent et maintiennent un environnement de travail sûr intégrant des politiques exigeantes en matière de santé et de sécurité pour la conduite des activités. Leurs locaux et installations doivent respecter les exigences légales et réglementaires pertinentes et ils doivent détenir toutes les autorisations administratives et certifications nécessaires.

CONFLIT D'INTÉRÊTS

Fonroche Lighting attache une importance particulière au respect du devoir de loyauté, d'intégrité et de transparence par l'ensemble de ses collaborateurs.

De la même manière, Fonroche Lighting attend de ses partenaires commerciaux qu'ils s'engagent à prévenir toute situation de conflit d'intérêts, avéré ou potentiel, dans le cadre de leurs relations avec l'entreprise et le cas échéant avec des tiers.

A ce titre, il est exigé des partenaires commerciaux qu'ils signalent sans délai à Fonroche Lighting toute situation existante ou éventuelle susceptible de constituer un conflit d'intérêts, afin de permettre une évaluation appropriée et la mise en place, si nécessaire, de mesures de prévention ou de gestion.

RESPECT DE LA CONCURRENCE

De nombreux pays ont adopté des législations visant à interdire les atteintes au libre jeu de la concurrence. Fonroche Lighting est convaincue que ces règles favorisent la créativité, l'originalité et la compétitivité nécessaires pour encourager l'innovation, développer des produits de qualité et remporter des succès commerciaux durables.

Fonroche Lighting attend de ses partenaires commerciaux, quel que soit le pays dans lequel ils exercent leurs activités, qu'ils connaissent ces législations et agissent en conformité avec celles-ci.

A ce titre, il est exigé des partenaires commerciaux qu'ils s'interdisent de participer à toute forme d'accord ou d'entente illicite avec d'autres entreprises, notamment sur les prix, le partage des marchés, l'affectation de clients et/ou de territoires, mais également à ne pas échanger d'informations commerciales sensibles avec d'autres entreprises en violation du droit de la concurrence.

QUESTIONS ET SIGNALEMENTS

En cas de question concernant cette charte éthique ou son application, les partenaires commerciaux sont invités à se rapprocher de leur contact au sein de Fonroche Lighting.

Fonroche Lighting a mis en place une procédure d'alerte conformément à la loi du 9 décembre 2016 modifiée relative à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (loi « Sapin 2 ») et dont le champ d'application a été volontairement étendu pour couvrir l'ensemble des principes visés par cette charte éthique. Les partenaires commerciaux sont invités à privilégier cette procédure d'alerte s'ils ont des raisons de soupçonner un manquement à cette charte éthique, aux règles et politiques de Fonroche Lighting ou à la loi dans le cadre de leur relation avec Fonroche Lighting. Le recours à cette procédure est confidentiel et peut être anonyme. Dans tous les cas, il doit avoir lieu dans le respect des lois et réglementations applicables. La procédure d'alerte est accessible sur le site internet de Fonroche Lighting : www.fonroche-lighting.com. Tout signalement fait l'objet d'un traitement approprié et d'une enquête et de mesures correctives le cas échéant. Fonroche Lighting garantit l'absence de représailles.



FONROCHE lighting

PLUS D'INFO SUR

www.fonroche-lighting.com



Tél. : +33 (0)5 53 77 97 41

contact@fonroche-lighting.com

FONROCHE LIGHTING | 174 allée de Martinon
CS 40010 47901 AGEN Cedex 9 | FRANCE